

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

LOT

Extrait du registre des délibérations de la commune de **CEZAC-EN-QUERCY**
N° : 2026-09mars D02

Conseillers en exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Pour : 09

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt six

Le : 09/03/2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de CEZAC

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie de CEZAC sous la présidence de Maurice ROUSSILLON, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 03/03/2026.

Présents : Jean-Noël CAMBE, Sébastien COLONGES, Jean-Denis CORMANE, Lilian GIRMA, Pascale GONFROY, Fabien PARAIRE, Jean-Marc PERN, Charles POIRET, Maurice ROUSSILLON.

Pouvoir : /

Absents excusés : Jean-Pierre ALAZARD, Caroline LEGRAND.

A été désignée secrétaire : Pascale GONFROY.

OBJET : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal de la séance du 13 janvier 2026.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de la séance du 13 janvier 2026 est approuvé sans remarques particulières.

Reçue en préfecture le : 10/03/2026.

Publiée par affichage le : 16/03/2026

Le Secrétaire de séance,

Pascale GONFROY



Fait et délibéré le 09/03/2026.

Pour Copie conforme,

Le Maire,



Maurice ROUSSILLON.



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».